



Rupture de vie commune non voulue par le conjoint violent

Par **sylvaine**, le **26/01/2009** à **15:50**

une amie est en couple avec un homme violent plus verbalement que physiquement, il est injurieux et refuse de donner le moindre sous pour les enfants, la police est déjà intervenue mais tant qu'elle ne sera pas agonisante il ne peuvent rien faire cet homme n'est pas sur le bail de mon amie et refuse de partir ...il est sous le coup d'une mise à l'épreuve pour conduite en état d'ivresse mais continue de conduire ivre quels sont ses recours merci

Par **Marion2**, le **26/01/2009** à **17:30**

[fluo]BONJOUR !!![/fluo]

Dans la mesure où ce monsieur ne figure pas sur le bail signée par votre amie, qu'elle profite d'une de ses absences pour mettre ses affaires sur le palier et changer la serrure de la porte.

Concernant la pension alimentaire pour les enfants, que votre amie saisisse le Juge aux Affaires Familiales (JAF) en recommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance. Ce dernier statuera sur le montant d'une pension alimentaire, que votre amie pourra recouvrer, en cas de non paiement, par l'intermédiaire d'un huissier.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Par **sylvaine**, le **26/01/2009** à **18:16**

merci je lui transmettrais merci beaucoup